

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA RECONSTRUCTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PAUVRETE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTIVE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 5/67 du 30/01/65
INTERPPS/DGTFP/DPF.-

Portant intégration et nomination de
Mademoiselle PURUENGE Marie Franck
Constance dans les cadres de la caté-
gorie I, hiérarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 08.07.1979 ;
(/u l'ordonnance n° 319/84 du 23.06.1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution
du 08.07.1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 03.02.1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2067/81 du 21.06.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/44 du 12.02.1965 abrogeant et
remplaçant le décret n° 63/375 du 22.11.1963 fixant le statut
des cadres de la catégorie II des Services de Santé ;
(/u le décret n° 62/136/MF du 09.05.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FI du 05.07.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FI du 05.07.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62
du 03.02.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/190/FI du 05.07.1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/61/FI-32 du 26.05.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires
notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50 du 24.02.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FI du
05.07.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires ;
(/u le décret n° 84/856 du 08.03.1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 34/325 du 13.06.1984 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 38/660 du 28.08.1984 portant organi-
sation des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u le dossier de candidature de l'intéressée ;

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.02.1965 susvisé, Mademoiselle PURUMHNCÉ Marie-Franck Constance, née le 14.08.1955 à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine obtenu à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Dakar (SENEGAL) est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 4ème échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales,

BRAZZAVILLE, le 30 Janvier 1985

- Professeur Christophe BOURAMOUE .-

- Ange Edouard POUNGUI .-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances
et du Budget,

- Bernard COMBO MATSIONA .-

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	2
DFP/BST.....	1
DGB.....	3
DCF.....	1
MSAS.....	2
DGSP.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSEE.....	1
SGG/BC.....	2.-